



CODE DE CONDUITE

LES CINQ PRINCIPES FONDAMENTAUX DE COMPLIANCE DE NORDEX GROUP



AVANT-PROPOS

Chers collègues,

L'intégrité est l'une de nos valeurs d'entreprise centrales et représente un pilier important de notre culture d'entreprise. Un comportement intègre et le respect de la réglementation en vigueur constituent la base de notre réputation.

La confiance de nos clients, de nos actionnaires, de nos partenaires commerciaux et du grand public repose sur ce fondement essentiel.

En déterminant une ligne de conduite unique, le code de conduite décrit nos principes pour un comportement responsable et conforme à la loi. En complément aux principes directeurs de l'entreprise, ce code de conduite s'applique à tous les collègues du Nordex Group dans le monde entier. Veuillez respecter ces principes de conduite qui représentent la base obligatoire de vos activités quotidiennes.

Nos cadres, en particulier, sont appelés à donner l'exemple dans l'application du code de conduite et à soutenir sa mise en œuvre. En respectant ces principes, vous contribuez de manière significative au succès durable de notre entreprise. Au nom de l'ensemble du comité directeur, je tiens à vous remercier pour votre contribution personnelle.



José Luis Blanco
Chief Executive Officer



LES CINQ PRINCIPES FONDAMENTAUX DE COMPLIANCE DU NORDEX GROUP

- 1. Nous respectons la législation en vigueur.*
- 2. Nous évitons les conflits d'intérêts, assurons la transparence et ne tolérons pas la corruption.*
- 3. Nous protégeons les biens du groupe.*
- 4. Chaque employé connaît, partage et respecte le présent code de conduite.*
- 5. Nous nous appuyons sur des normes éthiques.*

1. Respect de toutes les lois et exigences en vigueur

Pour l'ensemble de nos pratiques et décisions commerciales, nous nous engageons à respecter les lois en vigueur des pays dans lesquels nous sommes présents. Chaque employé est tenu de s'informer sur la législation en vigueur. En cas de doute, il faut s'informer auprès du département Corporate Compliance ou du département juridique avant que toute action soit prise susceptible d'être contraire à nos principes. Le Nordex Group intensifiera davantage l'information et la formation sur le cadre juridique des activités respectives dans le cadre de la formation et de la formation continue des cadres et des employés. Tous les processus d'entreprise doivent être gérés par le responsable respectif de sorte à garantir la mise en œuvre des principes fondamentaux de compliance.

2. Conflits d'intérêts

Nous souhaitons éviter que nos employés ne se trouvent en situation de conflit d'intérêts ou de loyauté dans le cadre de leur activité professionnelle. En cas de conflit, ce dernier doit être clarifié afin de trouver des solutions adéquates.

2.1 Corruption

➤ Conduite à l'égard des agents publics

Aucun employé du Nordex Group n'est autorisé à accorder aux agents publics des avantages personnels dans le but d'en profiter au Nordex Group, à ses employés ou à des tiers.



➤ Conduite dans les relations d'affaires

La sollicitation ou l'acceptation d'avantages en nature en vue d'influencer les actes ou les décisions sont interdites. Recevoir des cadeaux et des invitations d'une faible valeur matérielle d'usage relevant de l'hospitalité, des bonnes mœurs et de la courtoisie de la région respective est autorisé.

➤ Conduite à l'égard des concurrents (loi contre les entraves à la concurrence)

Sont interdits les accords et actes qui entravent le libre-échange ou restreignent la concurrence. Ils violent la législation en vigueur et sont généralement poursuivis en justice.

2.2 Investissements financiers

Sans l'approbation du Nordex Group, les employés ne peuvent détenir plus de 3% des actions de sociétés qui entretiennent ou cherchent à entretenir des relations d'affaires avec une société du Nordex Group ou qui sont en concurrence avec le Nordex Group.

2.3 Activités secondaires

Dans le cas d'activités secondaires ou d'engagements de quelque nature que ce soit pouvant conduire à des conflits d'intérêts potentiels, la transparence doit toujours être assurée.

3. Protection des biens du groupe

Les biens des sociétés du Nordex Group ne peuvent être utilisés qu'à des fins opérationnelles, à moins qu'il n'existe des réglementations spéciales expresses. Les ressources disponibles doivent être utilisées

de manière responsable et économique. Tous les documents créés par les employés du Nordex Group dans l'exercice de leurs fonctions doivent toujours et à tout moment refléter correctement, sans ambiguïté et rapidement les faits pertinents ou le caractère d'une opération commerciale. Le Nordex Group garantit la confidentialité des données concernant la gestion de la propriété intellectuelle, en particulier lorsque cela peut conduire à des brevets ou à d'autres droits de propriété, et la protège des tiers. Le Nordex Group respecte également les règles du droit de la concurrence et de la protection des données.

3.1 Image publique et communication externe

En tant que société cotée en bourse, notre image publique à tout moment. Par conséquent, toute déclaration générale publique en rapport avec le Nordex Group ou qui concerne les intérêts commerciaux d'une société du Nordex Group doit être soumise au préalable au département Corporate Communications. Les employés s'assurent que leur image publique ne porte pas atteinte à la réputation du Nordex Group.

3.2 Traitement des données confidentielles

Les informations qui n'ont pas encore été publiées sont traitées de manière confidentielle et ne peuvent être transmises à des tiers, sauf si une protection contractuelle a été convenue. Les personnes ayant accès à ces informations doivent se conformer aux dispositions en vigueur sur les informations privilégiées.



4. Respect du présent code de conduite

L'objectif déclaré du Nordex Group est de se conformer aux principes énoncés dans le présent code de conduite et de maintenir ainsi la réputation du Nordex Group. À cet effet, la procédure suivante est appliquée :

➤ **Connaître** : Le code de conduite est remis à chaque employé par son supérieur hiérarchique. Le Nordex Group a pour objectif de contribuer à une meilleure compréhension à l'aide de notifications et de formations régulières sur la compliance.

➤ **Partager** : Tous les employés du Nordex Group déclarent régulièrement par écrit leur accord et leur volonté de respecter le code de conduite.

➤ **Respecter** : Tous les employés du Nordex Group sont tenus d'observer ces dispositions. Les cas éventuels de violation du code de conduite sont considérés individuellement et peuvent entraîner une poursuite. Les violations graves peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires, à un licenciement et à d'autres actions en justice.

➤ **Demander** : En cas de doute quant à la conduite à adopter, les employés doivent en faire part à leur supérieur hiérarchique ou poser directement leurs questions au département Corporate Compliance.

➤ **Signaler** : Les employés du Nordex Group sont priés de signaler tout écart de conduite ou abus en rapport avec les activités commerciales du Nordex Group. Les personnes à contacter sont les supérieurs hiérarchiques, les membres des comités d'entreprise locaux, People & Culture ou d'autres personnes mandatées de l'entreprise. En outre, des

informations peuvent être transmises directement au département Corporate Compliance en utilisant le système d'information « notify! ». Les demandes sont traitées de manière confidentielle et anonyme si souhaité. Un employé ne subira aucun préjudice en signalant en toute bonne foi la conduite inappropriée d'un tiers.

5. Engagement envers les normes éthiques

Nous appuyons notre conduite et nos actions sur des directives éthiques et nous les alignons aux principes du Global Compact des Nations Unies, aux principes directeurs de l'OCDE adressés aux entreprises multinationales et à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Nous attendons le même engagement de la part de nos partenaires commerciaux.

Notre objectif déclaré est d'assumer et d'étendre notre responsabilité sociale. Nous considérons le code de conduite comme un moyen important pour mettre cet objectif en œuvre.



Autres indications pratiques :

Dans le cadre du code de conduite, le département Corporate Compliance et l'équipe Compliance aident tous les employés à respecter le code de conduite dans leur travail quotidien. Le département Corporate Compliance et l'équipe Compliance communiquent activement des rapports sur des sujets spécifiques au code de conduite. À cette fin, des notifications et des informations sont envoyées et des formations sont organisées sur une base régulière.

Le système d'information « notify! » prévoit trois possibilités différentes de transmettre et de discuter des informations :

➤ **Contact avec la Compliance** : Contact personnel direct avec un employé du département Corporate Compliance. Les personnes à contacter et leurs coordonnées sont disponibles sur Intranet (voir ci-dessous).

➤ **Compliance Web Channel** : Transmission d'informations et communication avec le département Corporate Compliance via une plate-forme Internet accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à partir de n'importe quel ordinateur disposant d'un accès Internet dans toutes les langues Nordex Group. Il est également possible de faire une déclaration anonyme et de la transmettre au département Corporate Compliance (lien : <https://nordex.whistleblownetwork.net>).

➤ **Compliance Helpdesk** : Prise de contact avec le département Corporate Compliance par téléphone (+49 40 30030 3030), par e-mail (Compliance@nordex-online.com) ou par la poste (Nordex SE, Corporate Compliance, Langenhorner Chaussee 600, 22419 Hamburg / Allemagne).

Vous trouverez de plus amples informations sur le système d'information « notify! » ainsi que sur d'autres sujets et publications concernant la compliance sur Intranet, sur la page d'accueil, sous le lien « Compliance: Integrity Matters! ».